AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20261015-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2026
Publication le : 15-10-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 8 octobre 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Christian REYMOND, Janique FEUVRIER, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Yann DEBERNARDY, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Monsieur Yann DEBERNARDY, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Karim RHIDOUANI, Monsieur Claude PAZZELLI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Monsieur Yvan THIERY a donné pouvoir à Monsieur Stéphane ROYER, Madame Sana SOUISSI a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Monsieur Stéphane ROYER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-158

Signature de la convention de gestion « Animations commerciales et économiques en centre-ville » de mai à décembre 2026 avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV)

Madame l'Adjointe en charge des Relations avec le monde économique, du Commerce, de l'Artisanat et entreprenariat et du Tourisme expose :

Afin de dynamiser l'activité commerciale et de générer du trafic en centre-ville, un appel à signature de conventions de gestion avec les communes a été approuvé lors du Conseil communautaire du 20 juillet 2026 pour soutenir les animations proposées par les communes du Pays Voironnais sur la période s'échelonnant du 1er mai au 31 décembre 2026.

En application de la délibération n° 2026_250 en date du 20 juillet 2026 du Conseil Communautaire, la signature de conventions de gestion avec les communes octroie une aide de 30 % des dépenses éligibles (montant HT) en contrepartie d'un apport communal pour soutenir les communes candidates, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales applicables aux financements entre les EPCI et leurs communes membres.

L'objet de la convention de gestion est de définir les modalités de la participation de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au financement « des animations commerciales et économiques en centre-ville » et d'en prévoir les modalités de versement.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20261015-2-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-10-2026
Publication le : 15-10-2026

Pour rappel, les dépenses éligibles doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Animations en cœur de ville/cœur de village devant les commerces et au sein des foires et marchés,
- Animations commerciales en lien avec les commerçants, artisans, cafés, hôtels et restaurants, forains et unions commerciales,
- Communication / promotion du commerce local,
- Actions renforçant les rencontres, les échanges, le partage et la cohésion entre les commerçants, embellissement des rues en lien avec l'activité commerciale.

Le coût des dépenses éligibles en 2026 pour la Commune s'établit à 2 700 € HT avec une participation financière de la CAPV à hauteur de 30%, soit 810 €.

Pour mémoire les dépenses éligibles sont : les actions de communication liées au marché artisanal sur la place Docteur Valois et les animations de Noël.

Après avoir entendu les explications de Madame l'Adjointe, en charge des Relations avec le monde économique, du Commerce, de l'Artisanat et entreprenariat et du Tourisme, et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **Approuve** la convention de gestion « Animations commerciales et économiques en centre-ville » de mai à décembre 2026 avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 12 octobre 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

